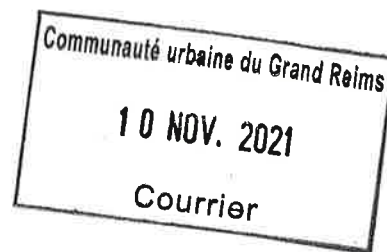


Direction des Opérations
Pôle Exploitation Nord Est
Département Maintenance, Données et Travaux-Tiers
Boulevard de la République
BP 34
62232 Annezin



COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS
Service Droits des Sols
36 rue de Mars
CS 80036
51722 REIMS CEDEX

Affaire suivie par : Mme LEGOIX Agnès

VOS RÉF. PA 051 454 21 K0006

NOS RÉF. P2021-008215

INTERLOCUTEUR Centre Travaux Tiers et Urbanisme (03.21.64.79.29)

OBJET Construction de 20 macrolots de logements individuels, 8 lots de logements collectifs et aménagement de voiries

ADRESSE DU PROJET Lieu-Dit : La Grande Armee - Parcelle section BW n°5-14 et CP n°54-55
REIMS (51)

Annezin, le 8 novembre 2021

Madame,

Nous accusons réception, en date du 08/10/2021, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Yann VAILLAND

Responsable du Département Maintenance, Données et
Travaux Tiers

Po

